



COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL DU VAL DE MARNE

4, rue Suchet 94700 MAISONS-ALFORT

Tél : 01 43 53 32 57

@ : comite@basket94.com

Site : basket94.com

Permanences : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h à 18h - samedi de 9h à 12h30

Maisons-Alfort, le 20 avril 2023

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE et ORDINAIRE du COMITE DE BASKET DU VAL DE MARNE

L'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du Comité de Basket du Val de Marne aura lieu le :

Vendredi 9 Juin 2023 à 18 h 00

Salle Robert Doisneau

23, rue Sainte Geneviève

94150 Rungis

Sont convoquées, toutes les associations sportives représentées par leur Président ou par un membre mandaté de l'Association. Ces personnes doivent être licenciées à la FFBB et présenter leur licence à la commission de Vérification des Pouvoirs lors de l'émargement.

Présence obligatoire de **TOUTES** les associations sportives du Val de Marne. (cf tableau des manquements – amende de 150 €)

Le nombre de voix de chaque association sportive est égal au nombre de licenciés de celle-ci établi à la date du 31 mars 2023.

Une association sportive ne pourra participer au vote, si elle n'est pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la FFBB, de la LIFBB ou du Comité 94. L'Association devra **IMPERATIVEMENT** solder ses dettes au plus tard le jeudi 8 juin 2023 à 18 h 00.

Ordre du jour :

18 h 00 : Assemblée Générale extraordinaire :

 Adoption des nouveaux statuts

19 h 00 : Assemblée Générale ordinaire :

 Election de membres au Comité Directeur du Val de Marne

5 postes dont un médecin au Comité Directeur sont à pourvoir (cf article 4 des statuts du CD94).
Fin de mandat juin 2024.



COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL DU VAL DE MARNE

4, rue Suchet 94700 MAISONS-ALFORT

Tél : 01 43 53 32 57

@ : comite@basket94.com

Site : basket94.com

Permanences : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h à 18h - samedi de 9h à 12h30

Est éligible au Comité Directeur, toute personne âgée de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins 6 mois à la date de l'élection dans le Val-de-Marne.

L'acte de candidature doit être établi sur le formulaire ci-joint et doit être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception avant le vendredi 09 mai 2023, cachet de la poste faisant foi ou remise en main propre contre décharge au secrétariat du Comité 94. à: Secrétaire Générale du Comité de Basket – 4, rue Suchet 94700 Maisons-Alfort

🇫🇷 L'ordre du jour définitif ainsi que le bilan financier vous seront transmis, selon les statuts 10 jours avant l'Assemblée Générale soit le 30 mai 2023.

Monique KAHLERT
Secrétaire Générale

Christian MISSER
Président



COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL DU VAL DE MARNE

4, rue Suchet 94700 MAISONS-ALFORT

Tél : 01 43 53 32 57

@ : comite@basket94.com

Site : basket94.com

Permanences : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 15h à 18h - samedi de 9h à 12h30

MANDAT

Je soussigné (e) NOM :PRENOM :

Président (e) de l'Association Sportive :

Affiliée à la Fédération Française de Basket-Ball sous le numéro informatique : IDF 0094

Donne le présent mandat à :

NOM :PRENOM :

N° de licence :Votant disposant du droit de vote pour son propre club.

Pour me représenter, signer toutes les feuilles de présence et prendre part à toutes délibérations et aux votes en mon nom, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, Ordinaire et Elective du Comité de Basket du Val-de-Marne qui se tiendra le Vendredi 09 juin à partir de 18 h 00.

Salle Robert Doisneau
23, rue Sainte Geneviève
94150 Rungis

Fait à : le :

Cachet du club : Signature du (de la) Président (e)

Rappel de l'article 7.2.4 :

- La mandat doit être nominatif et ne peut être donné qu'à un représentant du club disposant du droit de vote pour son club
- Un votant ne peut être porteur que d'un seul mandat

Modalité de transmission du mandat en amont de l'AG (au choix)

- Par envoi postal ou par dépôt au secrétariat du Comité de Val-de-Marne avant le 8 Juin 2023 à 18 h 00
- Par voie électronique à l'adresse : comite@basket94.com avant le jeudi 8 juin 2023 à 18 h 00

Le jour de l'AG, les porteurs d'un mandat devront se présenter au bureau d'émargement avec une copie du mandat adressé au préalable au Comité du Val-de-Marne dans les conditions précisées ci-avant.